



REGLEMENT DE JEU-CONCOURS :

Société organisatrice :

OMEA TELECOM, société anonyme au capital de de 1 026 396 euros dont le siège social est situé 12 rue Belgrand, 92 300 Levallois Perret, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 495 028 987.

Principe du jeu :

Le nom du jeu-concours est : « **#Photo Contest : #PèreNoëlMobile** »

OMEA TELECOM propose aux membres de sa communauté en ligne « <http://communaute.virginmobile.fr/> » de partager une photo qui représente pour eux le plus l'esprit de Noël.

La réalisation doit comporter au moins une référence à Noël.

Date et durée du jeu :

Le jeu concours se déroule du 8 décembre 2014 à 10 heures au 28 décembre 2014 minuit.

Modalités de participation :

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. La participation au jeu se fait via le site Internet <http://communaute.virginmobile.fr/>

Le jeu-concours est réservé aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine, membres de la communauté en ligne « <http://communaute.virginmobile.fr/> ».

Pour y participer (déposer une photo et/ou voter), il suffit de se créer un compte ou de se connecter à son compte sur <http://communaute.virginmobile.fr/> et de renseigner un pseudonyme. L'organisateur alerte sur la nécessité d'utiliser une adresse email valide pour l'inscription, ce moyen de contact étant le seul qui sera utilisé pour contacter les gagnants. Le participant doit également fournir ses nom, prénom et adresse postale, nécessaires à l'envoi du lot éventuellement remporté.

Une seule inscription par participant est autorisée pendant la durée du jeu-concours : chaque participant ne peut déposer qu'une seule photo. Il n'est admis qu'une seule participation au jeu-concours par foyer, sous peine d'annulation. En outre, toute inscription illisible, incomplète ou fantaisiste sera considérée comme nulle.

Les membres du personnel de la société OMEA TELECOM et leur famille vivant sous leur toit ne peuvent participer à ce jeu-concours, qui est réservé à la clientèle.

Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription au compte de <http://communaute.virginmobile.fr/> justifient de son identité. Une preuve d'identité peut être par la suite réclamée pour l'envoi du lot. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. Le participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à la Société organisatrice des informations exactes.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscriptions.

En cas de déménagement ou de changement d'adresse email, le participant devra communiquer ses nouvelles coordonnées sur le site en modifiant ses informations.

Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par la société organisatrice sans que celle-ci n'ait à s'en justifier.

Déroulement du jeu :

- Le participant doit créer un compte sur <http://communaute.virginmobile.fr/> et renseigner correctement ses noms, prénoms, adresse email, adresse postale complète, puis choisir un pseudonyme pour intervenir dans la Communauté.
- Si le participant possède déjà un tel compte, il lui suffit de s'y connecter en utilisant son adresse email et son mot de passe dans les champs concernés.
- Sur la page du jeu : <http://communaute.virginmobile.fr/t5/PhotoContest/con-p/photo-contest>, le participant doit cliquer sur « Vous aussi partagez votre photo ! ». Sur la page suivante, le participant est invité à poster une photo et un titre. Il peut ensuite agrémente sa participation d'un texte et d'autres images via le système de commentaires.
- Tout visiteur connecté à son compte à la possibilité par la suite et à tout moment pendant la durée du jeu-concours de voter pour sa ou ses participations préférées. Il peut également commenter une photo. OMEA TELECOM se réserve le droit de retirer les commentaires de nature raciste, injurieuse, grossière, ainsi que tous les commentaires contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.
- À la fin du jeu, un jury d'experts d'OMEA TELECOM élira la réalisation qu'il estimera la plus réussie, originale et la mieux mise en valeur parmi les 100 participations ayant recueilli le plus grand nombre de votes. Le nombre de votes reçus dans la communauté servira enfin à départager les éventuels ex-aequo dans l'esprit du jury. Neuf autres gagnants de deuxième rang seront désignés. Les 50 premiers participants à mettre une photo en ligne remporteront également une dotation.

Dotations :

Les lots à gagner pour les 10 gagnants, pour une valeur totale de 770,29€ HT, sont :

- 1) Un Canon EOS 700D + 18-135 IS STM Pack d'une valeur de 707,19€ HT pour le vainqueur désigné par le jury.
- 2) Une box Printic d'une valeur de 16,64€ HT pour les deux gagnants suivants désignés par le jury.
- 3) Un bon de 10 tirages Printic d'une valeur de 4,26€ HT pour les sept gagnants suivants désignés par le jury.
- 4) 50% sur tous les produits Printic pour les cinquante premiers participants à mettre une photo en ligne.

Les dotations sont limitées à une seule par gagnant (même nom, prénom, adresse e-mail) et seront attribuées après vérification de l'éligibilité du gagnant au titre de sa participation. Les gagnants seront informés de leur victoire par l'envoi d'un e-mail, et les dotations leur seront envoyées par courrier à l'adresse indiquée par les gagnants.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune compensation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échanges pour quelque cause que ce soit. Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage des dotations sont à la charge des gagnants.

En cas de survenance d'un évènement indépendant de sa volonté, l'organisateur du jeu se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente sans qu'aucun recours ne puisse être exercé par les gagnants.

Propriété intellectuelle et droit à l'image :

Les participants autorisent expressément, de par leur participation au jeu, l'utilisation de leurs textes, photos, et images par OMEA TELECOM, www.virginmobile.fr et <http://communaute.virginmobile.fr> dans les différentes rubriques de ses sites, sur sa page Facebook, son compte Twitter, dans ses magasins, dans le cadre strict de la promotion de ce jeu-concours et de ses résultats, et confèrent à l'organisateur un droit d'utilisation, de reproduction sur tous supports, et de diffusion par tous modes de communication, de leurs textes, photos, et images publiés dans le cadre du jeu.

Ces textes et ces images seront toujours utilisés avec mention du nom de l'auteur et dans le respect de ses intentions originales. Ces contributions seront supprimées sur simple demande de l'auteur précisant les liens concernés. L'utilisation de ces textes et images ne pourra donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

Le déposant certifie être l'auteur des photos, images et textes déposés et disposer de tous les droits de propriété afférents à ces photos, images et textes, et certifie qu'à sa connaissance, leur diffusion n'enfreint pas la législation sur les droits d'auteurs. Dans le cas contraire, sa participation au présent jeu-concours sera considérée comme nulle et les contributions supprimées sur simple demande des ayants droits.

Tout participant qui posterait une photo le représentant accepte expressément la diffusion et l'exploitation de son image par l'organisateur dans le cadre du jeu concours.

Tout participant qui posterait une photo faisant apparaître l'image d'un ou plusieurs tiers garanti avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des tiers concernés ou des responsables des enfants concernés s'il s'agit de mineurs, et assumera l'entière responsabilité et les préjudices de toutes natures résultant d'un manquement à cette obligation. Toutes les photos ne répondant pas à cette obligation pourront être retirées à la demande de la personne dont l'image est utilisée sans son consentement préalable, sur justification de son identité, et le participant à l'origine de la photo sera disqualifié.

Remboursement des frais de participation :

Les frais de participation pourront faire l'objet d'une demande de remboursement.

Le remboursement de frais de connexion est forfaitaire, sur la base d'une connexion de 5 minutes à 0,12 euros TTC par minute soit 0,60 euros TTC.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier postal adressé à : OMEA TELECOM « Concours #Photo Contest : #PèreNoëlMobile » 12 rue Belgrand, 92 300 Levallois Perret, en joignant obligatoirement l'ensemble des pièces suivantes :

- la photocopie d'un justificatif d'identité
- la facture détaillée de France Télécom ou de son opérateur télécom, en précisant la date et l'heure de ses communications sur le site, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie des jeux. De son côté, l'organisateur du jeu conserve en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie sur chaque jeu, pour un identifiant donné (nom, adresse et code secret).

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée, ou reçue après le 28/12/2014 à minuit (heure métropolitaine), le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sont pas remboursés, les participants au jeu en ayant déjà la disposition pour leur usage et le fait d'accéder au site n'occasionnant aucun frais supplémentaire, s'agissant de forfaits illimités.

Les remboursements seront effectués dans la première quinzaine du mois suivant celui de la réception de la demande par OMEA TELECOM (le cachet de la poste faisant foi).

Données personnelles

Les données personnelles des participants collectées dans le cadre du jeu feront l'objet d'un traitement informatique. Ces données personnelles sont collectées et utilisées par l'organisateur afin de pouvoir identifier les participants et de délivrer un service conforme à leurs attentes, afin de pouvoir contacter, le cas échéant, les différents participants et les gagnants, et afin de pouvoir conserver une trace des échanges ainsi intervenus.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06-01-78 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour toute demande, il conviendra d'écrire à : OMEA TELECOM « Concours #Photo Contest : #PèreNoëlMobile » 12 rue Belgrand, 92 300 Levallois Perret.

Autres dispositions :

La Société organisatrice a la faculté de mettre fin unilatéralement à la participation du participant, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part du participant, notamment si les informations fournies sont contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard de la Société organisatrice ou de ses produits et/ou susceptibles de choquer les consommateurs.

Le participant peut mettre fin à sa participation à tout moment en écrivant à la Société organisatrice de supprimer les données le concernant.

Le Participant s'engage à respecter les conditions d'utilisation de la Communauté d'Entraide Virgin Mobile.

Chaque Participant s'interdit de publier une publication ou une déclaration à caractère pornographique, raciste ou xénophobe, ainsi que toute publication ou déclaration dénigrant ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale. La Société Organisatrice se réserve expressément le droit d'éliminer sans justification dans le cadre du Concours toute publication ou déclaration considérée en tout ou partie comme ne respectant pas les conditions de validité ci-dessus énoncées ou susceptible de nuire à l'image de la Société Organisatrice et de la marque Virgin Mobile. Chaque publication ou déclaration est publiée sous la seule responsabilité du participant.

La Société organisatrice se réserve le droit de trancher toute situation non prévue dans le présent règlement. La participation n'est liée à aucune obligation d'achat.

Tous les participants au jeu-concours donnent d'ores et déjà l'autorisation à la société OMEA TELECOM d'afficher leurs noms et leurs lots sur le site <http://communaute.virginmobile.fr/>, sur les réseaux sociaux et/ou sur un e-mailing qui sera envoyé à l'ensemble de ses abonnés. La Société OMEA TELECOM ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu-concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique une acceptation pleine et entière du présent règlement.

Règlement

Le règlement de ce jeu-concours a été déposé auprès de la SCP CHARBIT RUTH ADJOUTE LAURENT, huissiers de justice associés, située au 63 rue Paradis - BP 233 - 13178 MARSEILLE CEDEX 20.

Une copie du présent règlement peut vous être adressée sur simple demande, ainsi que le remboursement éventuel des frais engagés pour l'obtention de ce règlement. Pour obtenir cet éventuel remboursement, utilisez le formulaire « Contact » du site www.virginmobile.fr.